

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2011

GARDE À VUE - (n° 3040)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 239

présenté par
M. Gosselin-----
à l'amendement n° 221 de M. Garraud

à l'ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« choisi ou commis d'office ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.